



Programme de formation

Recyclage Chef de Service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3)

Objectifs :

Recycler les connaissances acquises lors de la formation SSIAP 3 conformément à l'arrêté du 2 Mai 2005
Modifié

Public concerné et prérequis :

Public concerné :

Chefs de service en activité

Prérequis :

Titulaire du diplôme SSIAP 3, d'une équivalence ou du diplôme ERP et IGH niveau 3 et être en cours d'exercice de la fonction

PSC1, PSE ou SST valide de moins de 2ans

Test d'évaluation des connaissances est effectué à l'entrée en formation

Groupe de 15 personnes maximum

Qualification des intervenants :

Préventionniste, chefs de service SSIAP3

Formateurs validés en Préfecture

Moyens pédagogiques et techniques :

Support vidéo, documentation complète remise à chaque participant

Théorie en salle et exercices pratiques

Programme :

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

Séquence 1 : Réglementation

- Evolution des textes réglementaires

Séquence 2 : Notions de droit civil et pénal

- Les codes Civil et Pénal

Séquence 3 : Fonction maintenance

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité



Programme de formation

Recyclage Chef de Service des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 3)

Séquence 4 : Etude de cas

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

Séquence 5 : L'accessibilité des personnes handicapées

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

Séquence 6 : Analyse des risques

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels et Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Séquence 7 : Moyens de secours

- Evolution des textes réglementaires

Délais moyens pour accéder à la formation :

CPF : inscription via le site ou application 15 jours avant le début de la formation

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement Personnel : pas de délai spécifique

Conditions administratives et financières :

Convention bilatérale de formation

Lieu :

Voir le planning ou nous consulter

Tarif :

Nous consulter